



## **Réponse de la Municipalité à une interpellation**

---

« Présentation d'un tableau récapitulatif des projets, préavis et investissements en cours » déposé par Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani

---

### **Service des finances**

M. le Syndic Alain Monod

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 09.03.2026

## Table des matières

<b>Objet de l'interpellation .....</b>	<b>2</b>
<b>Réponse de la Municipalité.....</b>	<b>2</b>

### Objet de l'interpellation

Lors de la séance du conseil communal du 4 novembre 2025, et faisant suite à l'adoption du budget 2026, Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani a déposé l'interpellation suivante :

*« Vu la situation financière très préoccupante de notre commune, il faut absolument procéder à une diminution des charges. Pour cela il me paraît essentiel de disposer d'une vue d'ensemble claire et exhaustive des projets et investissements en cours ou à venir, afin de pouvoir dans l'avenir établir des priorités de dépenses en toute connaissance de cause.*

*A cet effet, je prie la Municipalité de nous présenter au plus vite un tableau récapitulatif comportant :*

- *les projets encore ouverts;*
- *les préavis en cours devant être votés ;*
- *les investissements restant à valider et/ou à finaliser.*

*Afin de garantir une compréhension globale de l'impact financier de ces éléments, il est essentiel que figurent dans ce tableau, pour chaque projet ou investissement :*

- *les charges d'investissement;*
- *les charges d'amortissement;*
- *les charges d'entretien et/ou de fonctionnement.*

*L'objectif de cette démarche est de permettre au Conseil Communal de disposer au plus vite d'une vision complète des engagements financiers à venir. Certaines charges étant pérennes, il est primordial d'avoir un outil pour pouvoir procéder à un tri afin de ne retenir que les dépenses et investissements les plus pertinents et nécessaires dans l'intérêt de notre commune.*

*Je remercie la Municipalité pour l'attention portée à cette demande assez urgente et pour les efforts de clarté et de transparence qui y sont liés. »*

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité remercie Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani pour cette intervention ; elle tient toutefois à préciser que toutes les informations souhaitées se trouvent année après année, dans la brochure du budget communal.

Ces informations sont purement indicatives, et ne sont pas soumises au vote de votre Conseil communal s'agissant d'une compétence de la Municipalité.

Cela étant, il est évident qu'à la lumière de notre situation financière actuelle, la Municipalité, comme elle l'a annoncé à plusieurs reprises est appelée régulièrement à adapter ce plan d'investissement.

Il est également relevé que la Municipalité doit assumer les « coups partis » (à l'exemple de la piscine scolaire de Bois-Murat pour le crédit d'étude, des vestiaires du FC Épalinges et du bâtiment des forêts) qui sont des projets validés par le Conseil communal et qui doivent être menés à bien. Un arrêt de certains investissements déjà engagés serait contre-productif en termes de coûts nets.

Le plan des dépenses d'investissements 2025 à 2030, se trouvant aux pages 81 et 82 de la brochure du budget 2026 recense l'entier des investissements en cours, à vote et à venir.


La Municipalité reste particulièrement attentive à la situation financière de la Commune et met tout en œuvre afin de limiter les dépenses des deniers publics tout en investissant de manière réfléchie pour les générations futures.

Épalinges, le 09.03.2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alain Monod



Le Secrétaire municipal  
  
Damien Bally